SAUVÉS DE LA MORT PAR LES GARDES-CÔTES

32 harragas placés sous mandat de dépôt à Serkadji

Les trente-deux harragas candidats à l'émigration clandestine interceptés avant-hier par les gardes-côtes près des côtes de Ténès ont été placés, hier, sous mandat de dépôt par le procureur de la République près le tribunal de Sidi-M'hamed.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Au total, ils étaient trente-trois personnes dont un mineur à être déférés hier devant le magistrat pour audition. Ce dernier, «conformément au code de procédure pénale», a décidé de les placer sous mandat de dépôt en attendant de les juger.

A ce propos, et à en croire des sources judiciaires sûres, les trente-trois harragas sont poursuivis pour infraction «au code maritime» et seront jugés aujourd'hui au niveau du tribunal correctionnel de Sidi- M'hamed. Leur présentation devant la justice a engendré, hier, une ambiance particulière au niveau de cette instance judiciaire. Un bus escorté par une jeep de l'ANP (gardes-côtes) a été mobilisé en la circonstance pour assurer le transfert des personnes concernées du siège de l'Amirauté, sis en bas de la place des Martyrs, vers le siége du tribunal de Sidi M'hamed situé à la rue Abane-Ramdane.

Les trente-trois harragas, dont vingt-huit d'entre eux sont originaires de la wilaya de Mostaganem, alors que les quatre autres sont natifs de la localité de Boumedfâa dans la wilaya de Aïn Defla affichaient des mines défaites. Certains se tenaient la tête entre les mains, alors que d'autres scrutaient les va-et-vient des gardiens et autres fonctionnaires du tribunal. La scène était pleine d'émotion. «Ils voulaient rejoindre l'Espagne, ils vont se retrouver aujourd'hui dans une cellule au niveau de la prison de Serkadji. Triste sort pour une jeunesse qui a voulu chercher le bonheur ailleurs sans mesurer l'ampleur de son action. Au fait, a-t-on cherché les raisons de leur geste ? Allons-nous tirer les enseignements de ce drame ? Les pouvoirs mesurent-ils l'importance de leur éventuel condamnation à la prison ferme», s'interroge un avocat qui compte se constituer pour leur défense.

Portant des blousons et autres gabardines, les trente-deux harragas, dont la moyenne d'âge ne dépasse pas la trentaine, avait encore sur eux leurs sacs à dos. Sont-ils au chômage ou victimes d'exclusion pour décider de «traverser la Méditerranée» ? Point de réponse. La présence des éléments des gardes-côtes nous a contraint à se rapprocher d'eux. Toutefois, notre présence sur les lieux a créé chez les trente-deux harragas, une envie de s'exprimer, peut-être de raconter leur mésaventure. «Ils le feront aujourd'hui en audience», nous explique un autre avocat.

Pour rappel, les trente-deux harragas ont été retrouvés dans la matinée de samedi dernier à 5 milles au nord des côtes de la ville de Ténès. Selon des comptes rendus de la presse, l'aventure des 32 harragas a commencé mardi dernier, quand ils ont pris place à bord de trois embarcations de fortune à partir de la plage Sidi-Lakhdar à Mostaganem.

Vers 4h du matin, ils ont quitté cette côte mais ont dû vite déchanter à cause des mauvaises conditions climatiques. Après avoir tourné en rond pendant près de quatre jours, ils décident de prendre attache, au moyen de portables avec les membres de leur famille. Ces derniers, à leur tour, ont pris attache avec les gardes-côtes, qui ont aussitôt lancé des recherches en mer. Des recherches qui ont duré, selon le lieutenant-colonel Defairi, plus de quatorze heures.

Selon cet officier supérieur de l'ANP, les courants aidant, les embarcations ont dérivé vers l'est de Mostaganem alors qu'ils cherchaient à se diriger vers le côté ouest et plus loin vers les côtes espagnoles, leur destination.

A. B.

RÉUNION DE LA COMMISSION MIXTE ALGÉRO-ÉGYPTIENNE

Les facteurs de blocage à l'ordre du jour

L'expérience réussie du groupe égyptien Orascom, toutes filières confondues, en matière d'investissements directs en Algérie, semble encourager le gouvernement de ce pays arabe à renforcer sa présence en Algérie en cherchant des opportunités dans divers secteurs.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - Cet intérêt a été confirmé, hier, par l'arrivée du Premier ministre égyptien M. Ahmed Nadhif en Algérie pour présider les travaux de la sixième session de la commission économique mixte algéro-égyptienne. Celui-ci a été accompagné par sept membres de son gouvernement et une importante délégation d'hommes d'affaires égyptiens, à la recherche des opportunités d'investissements.

Une expérience, certes intéressante, mais qui n'a pas été de toute facilité pour les investisseurs eux-mêmes. Regroupés hier à l'hôtel Sheraton, pour une exposition des différentes sociétés qu'ils représentent et pour vendre leur savoir-faire, les hommes d'affaires égyptiens mettent en avant les difficultés rencontrées au niveau de l'administration algérienne. The Arab Contractors, une société qui a, à son actif, un investissement de 300 millions de dollars, dont le projet de construction du siège du ministère des Finances et un groupe immobilier de 1500 unités à Ouled Fayet, a exposé hier ses produits, à la recherche de nouveaux marchés. Néanmoins, ce groupe déplore la lenteur des procédures administratives et les blocages enregistrés au niveau des services des douanes et des impôts.

En matière de foncier, les investisseurs égyptiens semblent bien échapper à cette problématique. Par ailleurs, le bureau d'études égyptien Hamza Associates, qui travaille sur plusieurs projets en Algérie a fait part d'une contrainte rencontrée par les investisseurs égyptiens confrontés à un système bancaire complexe. «Cela fait sept mois que nous attendons nos carnets de chèques qui ne sont toujours pas disponibles», affirme un représentant de ce bureau d'études, qui ne comprend pas, non plus, pourquoi le payement des 5% de la caution exigée par la banque sur chaque projet doit se faire à partir de l'Egypte et non pas avec l'argent (en dinars ou en devises) détenu dans des comptes en Algérie. Ce n'est pas tout.

Le bureau d'études en question qui affirme avoir ouvert des sociétés de droit algérien par un fonds d'investissement égyptien, s'interroge sur les raisons qui poussent les pouvoirs publics à empêcher ces sociétés à transférer une part de leurs bénéfices en Egypte. Une question à laquelle a répondu l'expert international M. Mebarek Malek Serraï, en expliquant «que toute société de droit algérien n'a le droit de transférer ses bénéfices à l'étranger que si elle présente des justificatifs convaincants sur l'utilité et la destination des fonds à transférer», et d'ajouter que «la société étrangère qui détient des parts dans une société de droit algérien a le droit de transférer uniquement le taux de son investissement et non les bénéfices». Des arguments qui n'avaient pas convaincu la partie égyptienne qui, apparemment, est beaucoup plus préoccupée des bénéfices que de l'investissement lui-même.

R. M.

MARCHÉS PUBLICS

Une vingtaine d'entreprises étrangères n'ont pas reçu leur argent

Une vingtaine d'entreprises étrangères ayant obtenu des marchés en Algérie et ayant soit finalisé leur projet ou sont en cours d'exécution, n'ont pas reçu l'argent de leurs investissements. C'est ce qu'a déclaré, hier, l'expert Malek Serraï, cette situation est engendrée selon lui, par un manque d'éclairage et de précision dans le code des marchés publics. Ainsi, des sociétés activant en Algérie, pour certaines, depuis quatre années, n'ont pas vu encore la contrepartie de leurs investissements. D'autres ont même fait faillite en raison des désagréments causés par cette situation avec les pouvoirs publics algériens.

M. Serraï explique que les différents ministères qui font appel à des prestations offertes par des étrangers, n'ont pas clarifié, avec le ministère des Finances, la situation du règlement de la caution évaluée à 5% de la prestation, aux banques. Et de fait, ces dernières refusent de débloquer l'argent au profit des bénéficiaires des projets. Des propositions ont été faites pour le gouvernement afin de régler ce litige mais rien n'a été encore fait.

R. M.

LES OFFRES SERONT DÉPOSÉES AVANT LE 10 MARS

L'Agenor sur un plateau d'or

L'Agence nationale des métaux précieux (Agenor) figure parmi les 100 entreprises qui seront privatisées cette année. Le délai de dépôt des offres pour la cession totale ou partielle du capital social de l'entreprise, qui est de 200 millions de dinars, a été fixé au 10 mars 2008. Encore une entreprise, en plein essor que Hamid Temmar doit liquider en offrant une bonne affaire aux repreneurs avec un marché national de 20 tonnes d'or et 15 tonnes d'or minimum consommées annuellement.

Ilhem B. Tir - (Le Soir) - L'unique opérateur public de transformation des métaux précieux en Algérie va être cédé avant le mois de juin 2008 par décision du ministère de la Participation. L'Agenor qui avait une avancée certaine sur ses concurrents que ce soit en know-how technologique, en équipements et en informations stratégiques, a été créée le 16 janvier 1970 pour prendre en charge les importations et la distribution sur le marché national des métaux précieux, or et autres. Elle était en situation de monopole d'Etat et placée sous la tutelle du ministère des finances.

Agenor compte un effectif de 100 personnes pour la fabrication de l'aurocyanure de potassium utilisé à 68,3%, pour la bijouterie électroformée et les contacteurs électroniques, le nitrate d'argent, 63,5% pour la miroiterie et l'analytique, les apprêts argent 950 pour bijouterie ainsi que les brasures d'argent nues et 40% pour la soudure sans cadmium.

Jusqu'en 1998, son activité était essentiellement commerciale. Avec l'ouverture de l'économie algérienne, Agenor est passée au stade industriel en réalisant une usine de production et de transformation des métaux précieux up to date. Elle se place donc en aval du secteur minier, qu'il soit national ou étranger. Il y a quelques années et ayant toutes les capacités que ce soit dans son affinage, dans sa transformation ou dans sa commercialisation, l'entreprise visait l'utilisation de toute la production de l'ENOR.

Son staff pensait même casser les prix. Un partenariat étranger était envisageable car jouissant d'un réseau de relations internationales, étant donné les multitudes de propositions faites aux Sud-Africains et à des partenaires européens de renom pour la création de joint-ventures.

Concernant l'ouverture de capital, les premières décisions de l'Etat algérien étaient une ouverture de l'ordre de 20% qui pourrait aller à beaucoup plus, jusqu'à 49% et même plus.

Le défi de l'entreprise était de bâtir un édifice et cet investissement constituait un gage certain pour l'avenir à court terme d'Agenor grâce surtout aux micro-investissements réalisés en complément à l'investissement de base existant.

«Nous avons une belle machine et nous sommes prêts à recevoir des partenaires et à travailler avec eux dans un cadre mutuellement avantageux. Les marchés locaux et régionaux existent. Les opportunités d'affaires existent ici, le marché est vierge et il y a beaucoup de choses à faire. Nous avons un potentiel industriel mais aussi humain très important ; celui-ci maîtrise sans difficultés toute technologie dans le domaine», c'est ce qu'avait annoncé le P-dg d'Agenor il n'y a pas beaucoup de temps.

Tous ces arguments n'ont pas réussi à faire éviter la sanction de Temmar à cette entreprise non déficitaire.

I. T.